

L'animateur : M. Jean Charles GUIGUEN

Membres présents : MM. Philippe ANDRIEUX, Philippe BRANDY, Bruno RENON, Patrick BOURABIER, Jean-Marie SARDAIN.

Excusé : M Christian FRESNEL.

-----  
Le PV n° 16 de la réunion de la commission SENIORS en date du 26/12/2019 est approuvé sans modifications.  
-----

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'art. 30 – paragraphe 2 - des RG de la LFNA) par lettre) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (art. 30 – paragraphe 3 des RG de la LFNA). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

## SOUS-COMMISSION DES CHAMPIONNATS

**INFORMATION à l'attention des CLUBS jouant LE SAMEDI 18 JANVIER 2020 à 18 H ou 20 H.**

Suite à la qualification de l'**A.C.F.C.** pour les 1/16<sup>èmes</sup> de finale de **COUPE de FRANCE** le 18 janvier 2020 à 18 heures au stade **CHANZY**, la commission offre la possibilité aux clubs dont les équipes disputent une rencontre ce même jour de différer leur match au **DIMANCHE 19 Janvier 2020 à 13H00 ou 15H00.**

L'accord des **deux équipes** est **obligatoire** pour décaler le match au **DIMANCHE.**

Les demandes **doivent être motivées** auprès du secrétariat du **DISTRICT.**

**Aucun frais** ne sera débité aux clubs.

## REGLEMENTS FINANCIERS :

- **Rencontre – Coupe de la Charente – CREDIT AGRICOLE – Trophée Maurice BRACHET : CS ST MICHEL – US CHASSENEUIL du 21/12/2019.**

Arbitre Assistant : Monsieur Pierre FAITES  
Arbitre Assistant : Monsieur Jérôme LAMAUD

Les frais de déplacement de l'arbitre Monsieur Pierre FAITES lui seront crédités à hauteur de 37,69 € part débit du district (caisse des intempéries).

Les frais de déplacement de l'arbitre Monsieur Jérôme LAMAUD lui seront crédités à hauteur de 26,46 € part débit du district (caisse des intempéries).

- **Rencontre – Poule B de 2<sup>ème</sup> Division : AL ST BRICE (B) – ENT NERCILLAC/REPARSAC du 08/12/2019.**

Arbitre de la rencontre : Monsieur Paul AUDIER  
Les frais de déplacement de l'arbitre lui seront crédités à hauteur de 33,68 € part débit du district (caisse des intempéries).

- **Rencontre – Coupe de la Charente – CREDIT AGRICOLE – Trophée Maurice BRACHET : JS BASSEAU – US ANAIS du 06/01/2020.**

Arbitre de la rencontre : Monsieur Mamadou DIALLO  
Arbitre Assistant : Monsieur Hugues LOGAIS  
Arbitre Assistant : Monsieur Christophe LINARD

Le club de la JS BASSEAU n'ayant pas réglé les frais d'arbitrage, la somme de 57,06 € sera créditée à l'arbitre Monsieur Mamadou DIALLO par débit du club de JS BASSEAU.

Le club de la JS BASSEAU n'ayant pas réglé les frais d'arbitrage, la somme de 69,90 € sera créditée à l'arbitre Monsieur Hugues LOGAIS par débit du club de JS BASSEAU.

Le club de la JS BASSEAU n'ayant pas réglé les frais d'arbitrage, la somme de 53,06 € sera créditée à l'arbitre Monsieur Christophe LINARD par débit du club de JS BASSEAU.

## 2° INFORMATIONS DIVERSES :

- US CHASSENEUIL, Monsieur Vincent ROCHEREAU, du 09/01/2020, pris note,
- CS CHASSORS, Monsieur GRAVELLE, du 07/01/2020, pris note,
- FC ST MAURICE MANOT ANSAC, du 04/01/2020, pris note,
- CO LA COURONNE, Monsieur Jacques DENIER, des 29 et 30/12/2019, pris note,

- AS VOEUIL ET GIGET, Monsieur Fabrice JOUSSEAUME, du 30/12/2019, pris note,
- MAIRIE D'ANGOULEME service des sports, du 30/12/2019, pris note,
- ES ELAN CHARENTAIS, du 07/01/2020, pris note,
- US ETAGNAC, du 07/01/2020, pris note,
- US MA CAMPAGNE, du 23/12/2019, pris note,
- FC CHABANAIS EXIDEUIL, Monsieur Christian PASCAUD, du 30/12/2019, pris note,
- STADE RUFFEC, Madame Carole MOREAU, du 02/01/2020, pris note.

La prochaine réunion est fixée au **JEUDI 16 JANVIER 2020 à 16H45**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 H05

L'animateur Jean Charles GUIGUEN

Le secrétaire Jean Marie SARDAIN

